

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 06/12/2016

Date de séance : 13/12/2016

Date d'affichage : 20.12.16

Numéro d'ordre : 2016-12-091

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|-----------------------------------|
| Exercice | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 58 | 48 | 53 |

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Mongausy, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Marcel DESTIEUX (suppléant de Pierre MUN), Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

Etaient absents : André PICCIN, Christophe LABBE, Bruno GABRIEL, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Alain de SCORRAILLE

Etaient absents excusés avec procuration :

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.

Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.

Bruno BODART a donné procuration à Eric ANGELE.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

Secrétaire de séance : Daniel DANFLOUS

Objet : SCOT de GASCOGNE : Modifications statutaires

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération n°9 du 18/10/2016 le comité syndical du SCOT de GASCOGNE a approuvé :

- la demande d'adhésion formulée par la Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne par délibération en date du 11/07/2016,
- La modification du siège social au 11 rue Marcel Luquet, ZI Engachies – 32000 AUCH.

Conformément à l'article L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacune des communautés membres du SCOT de GASCOGNE de se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires évoquées ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-20;

Vu la délibération n°2016-40 en date du 11/07/2016 de la Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne demandant l'adhésion au SCOT de GASCOGNE;

Vu la délibération n°9 en date du 18/10/2016 du Syndicat Mixte SCOT de GASCOGNE portant sur la modification des statuts,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- Approuve les modifications statutaires telles qu'annexées à la présente :
 - o Adhésion de la Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne ;
 - o Transfert du siège social à Auch ;
- Autorise Madame la Présidente du SCOT de GASCOGNE à mener à bien cette procédure et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre